

UN P.A.P.I pour quoi faire ?

RÉDUIRE L'AMPLEUR DES CRUES

Ralentir les écoulements en amont des bassins versant
Aménager des espaces de liberté sur les berges des cours d'eau
Améliorer les capacités d'écoulement sur certains secteurs en aval du bassin

DEVENIR MOINS VULNÉRABLES FACE AUX INONDATIONS

Mieux prendre en compte le risque dans l'urbanisme
Développer la surveillance et de la prévision des inondations
Améliorer les procédures d'alerte et de gestion des crises
Diminuer la vulnérabilité des habitations, entreprises et exploitations agricoles

DÉVELOPPER LA CONSCIENCE DU RISQUE

Mener des campagnes de sensibilisation auprès des publics scolaires
Poser des repères de crues pour maintenir la mémoire du risque
Editer des plaquettes d'information sur la prévention des inondations
Réaliser des expositions et des documents d'information à destination de tous

METTRE EN PLACE UNE GESTION GLOBALE

Aider à la création d'une structure de coopération pour une gestion globale et concertée du bassin de l'Argens et ses affluents

Aucun aménagement ne pourra empêcher que des inondations continuent à se produire ; mais nous pouvons agir collectivement pour que les conséquences de ces inondations soient maîtrisées et n'entraient pas le développement du territoire.

La mise en œuvre de ce programme d'actions global et concerté est l'affaire de tous !

Les maîtres d'ouvrage et partenaires financiers



CONTACTS

Conseil Général du Var
Service rivières et milieux aquatiques

Anne THEVENOT
Chef de service

Marc VINCENT
Chef de projet PAPI
mvincent@cg83.fr

04 83 95 52 31



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Argens et ses affluents

Les terribles inondations de juin 2010 ont causé la mort de 25 personnes et occasionné près d'un milliard d'euros de dommages directs. En novembre 2011, de nouvelles inondations bien que moins dramatiques ont rappelé l'urgence d'agir pour prévenir les inondations sur le territoire du Bassin de l'Argens et ses affluents.



Le Conseil général du Var s'est engagé le 5 juillet 2011 à piloter l'élaboration d'un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I)** pour réduire à l'avenir les conséquences des crues sur ce territoire. Le bassin versant de l'Argens et de ses affluents est en effet soumis à des inondations fréquentes, dont les conséquences sont aggravées par le développement récent de l'urbanisation.

Qu'est-ce que le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I) ?

Une démarche globale et cohérente, mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de concertation, avec pour objectif une réduction des dommages liés aux inondations,

Un programme d'actions pour développer la conscience locale du risque, améliorer les procédures d'alerte et de gestion de crise, engager des actions de réduction de vulnérabilité et limiter le débordement des cours d'eau pour les crues les plus fréquentes,

Un label pour garantir, sur toute la durée du programme, une adéquation entre les enjeux et les moyens financiers et humains engagés dans la lutte contre les inondations, et notamment mobiliser des fonds de l'État à hauteur de 45 %,

Une convention de partenariat entre l'État, le Conseil général et les acteurs engagés dans la démarche pour fixer le plan de financement et les modalités de mise en œuvre.

Une démarche en 2 temps

2013-2014 : Lancement des 39 premières actions dans le cadre d'un P.A.P.I d'intention piloté par la Conseil général, élaboration de la stratégie et du futur programme d'actions, appui à la structuration d'une nouvelle gouvernance,

A partir de 2015 : Mise en œuvre d'un programme d'actions complet pour une période de 5 à 6 ans renouvelable, porté par une structure autonome de coopération à l'échelle du bassin.

Périmètre du futur PAPI Argens

Juillet 2012









Un territoire en partie inondable

Environ 16 % de la surface du bassin est potentiellement inondable, mais 40 % des logements du territoire et 52 % des emplois sont localisés dans cette zone à risque...

Un territoire de superficie de 2 700 km² soit près de la moitié du département

Périmètre retenu pour le P.A.P.I de l'Argens et ses affluents :

74 communes
300 000 habitants
180 000 logements
95 000 emplois

-  Limites du Bassin Versant de l'Argens (BV Argens)
-  Communes concernées par le futur PAPI
-  Limites communales
-  Fleuve Argens
-  Réseau Hydrographique du BV Argens
-  Réseau Hydrographique hors BV Argens

